



**ORDONNANCE
COLLECTIVE**

Directions

DPSPSIPP-DAM-DSAPL

Service

Clinique de vaccination Santé-Voyage
CLSC des Maskoutains

Personnes habilitées

Infirmières qui oeuvrent dans ce service
Pharmaciens communautaires exerçant au
Québec

Numéro

OC-SAP-02

Préparée par

**Danielle Bisson,
infirmière**

Docteure Myriam Collette

Collaboration de

**Martin Gaudette,
conseiller en gestion de
programmes à la DPSPSIPP**

Approuvée par CMDP

Date : Le 5 juin 2012

Consultée par CECII

Date : Le 6 juin 2012

Page 1 sur 7

En vigueur

5 juin 2012

Révisée le

avril 2012

Ce document remplace

OC-SAP-02 – Initier

l'autotraitement

d'antibiotique pour la

diarrhée des voyageurs

selon la destination ciblée en

vigueur le 8 septembre 2011

Portant le numéro

OBJET : Initier l'autotraitement d'antibiotiques pour la diarrhée des voyageurs selon la destination ciblée

But : Permettre à un voyageur l'autotraitement de la diarrhée dans une région à risque.

Objectifs :

- Faire bénéficier le voyageur d'une ordonnance d'antibiotiques pour le traitement de la diarrhée.
- Initier un traitement rapidement pour réduire la durée des symptômes de la diarrhée.
- Assurer l'autotraitement adéquat selon la région ciblée.
- Prévenir les complications de la diarrhée.

Activités réservées de l'infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique (LII art.36 al. 1).
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance (LII art.36 al. 3).

Activités réservées du pharmacien :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées (LP article 17 al. 5).
- Surveiller la thérapie médicamenteuse (LP article 17 al. 4).

Intention thérapeutique :

Permettre l'autotraitement de la diarrhée du voyageur chez la clientèle qui effectue un court séjour de ≤ 1 mois dans une destination soleil à risque de diarrhée des voyageurs.

Condition d'initiation de l'ordonnance :

Une personne ≥ 16 ans consulte l'infirmière à la Clinique Santé-Voyage avant son départ pour s'assurer d'un autotraitement de la diarrhée lors d'un voyage dans une région à risque, dans l'éventualité où la personne en serait atteinte durant son voyage.

Professionnels visés :

- Infirmières ayant reçu la formation en Santé-Voyage.
- Pharmaciens communautaires exerçant leur profession sur le territoire du Québec.

Circonstances/indications dans lesquelles l'acte peut être posé :

- Cette ordonnance est utilisée en Clinique Santé-Voyage par des infirmières œuvrant en Clinique Santé-Voyage pour la clientèle effectuant un séjour ≤ 1 mois vers une destination soleil à risque de diarrhée des voyageurs selon les recommandations du Comité consultatif québécois sur la santé des voyageurs.

Contre-indications cliniques :**Sont exclus et référés au médecin :**

- Voyage > 1 mois dans une zone géographique à risque de diarrhée.
- Voyageurs de < 16 ans.
- Femme enceinte ou qui allaite.
- Prise d'anticoagulant oral.
- Insuffisance rénale et/ou hépatique.
- Toute autre contre-indication établie suite au questionnaire d'évaluation pour la prise d'antibiotiques.
- Allergie à l'un des antibiotiques ciblés.
- Myasthénie grave (Cipro)
- Sportif de haut niveau (Cipro)

Lieu : Clinique Santé-Voyage du CLSC des Maskoutains.

Clientèle visée : Tout voyageur ≥ 16 ans qui effectue un séjour de ≤ 1 mois dans une destination soleil à risque de diarrhée des voyageurs, sauf les femmes enceintes ou celles qui allaitent.

Conditions d'application :

L'infirmière doit avoir reçu la formation spécialisée Santé-Voyage, connaître les indications, les contre-indications et les interactions médicamenteuses des antibiotiques ciblés par cette ordonnance.

1. Évaluer la condition physique et mentale du voyageur.
2. Remplir le questionnaire d'évaluation en Santé-Voyage (annexe 1).
3. Référer au médecin de la Clinique Voyage, le voyageur nécessitant un autotraitement, mais qui présente une contre-indication selon l'ordonnance collective.
4. Renseigner la clientèle pour toute information concernant la diarrhée du voyageur :
 - les risques et complications de contracter la diarrhée du voyageur,
 - les mesures d'hygiène à adopter pour prévenir la diarrhée,
 - les symptômes permettant l'autodiagnostic de la diarrhée des voyageurs,
 - les moyens de maintenir une bonne hydratation lors de la diarrhée (annexe 2),
 - la marche à suivre pour l'autotraitement de la diarrhée (annexe 3),
 - les mesures à prendre en cas d'échec de l'autotraitement.
5. L'infirmière doit signer et remettre au voyageur le formulaire de liaison (annexe 4).
6. Le voyageur doit se présenter à un pharmacien communautaire de son choix et lui remettre le formulaire de liaison.

Le pharmacien doit :

1. S'assurer qu'il détient l'ordonnance collective et qu'il reçoit le formulaire de liaison concernant l'antibiotique choisi.
2. Analyser la pharmacothérapie de la personne.
3. Individualiser l'ordonnance et communiquer, au besoin, avec le médecin répondant.
4. Préparer la médication et la remettre au voyageur.
5. S'assurer que la personne a reçu les informations sur le médicament prescrit.
6. Effectuer les interventions appropriées lorsque le voyageur consomme d'autres médicaments.

Durée du traitement :

D'un à trois (3) jours si les symptômes de la diarrhée du voyageur sont présents. (selon l'algorithme annexe 3)

Référence :

Institut national de santé publique du Québec/Comité consultatif québécois sur la santé des voyageurs

c. f : Guide d'intervention en santé-voyage

www.inspq.qc.ca

CDC : <http://www.cdc.gov/travel/yellowbood/ch4/yellow-fever.aspx>

Période de validité de l'ordonnance : S.O.

Approuvée :

Original signé par Mme Yolaine Rioux

Le 4 mai 2012

Directrice des programmes de santé publique,
des soins infirmiers et des pratiques professionnelles

Date

Original signé par Dr Normand Kingsley

Le 13 juin 2012

Directeur des affaires médicales

Date

Original signé par Mme Diane Pelletier

Le 22 mai 2012

Chef du département de pharmacie

Date

Original signé par Mme Lise Langlois

Le 7 mai 2012

Directrice des services ambulatoires et de première ligne

Date

Original signé par Dr Mario Lapointe

Le 1^{er} mai 2012

Chef du département de médecine générale

Date

Original signé par Dr Louis-Jean Roy

Le 13 juin 2012

Président du CMDP

Date

N° dossier :

Nom, prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

NAM : _____

**QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION EN SANTE-VOYAGE
pour l'ordonnance d'autotraitement de la diarrhée des voyageurs / OC-SAP-02**

Antécédents médicaux :

Médication :

Allergie(s) :

Destination/région visitée :

Durée du séjour :

Ciprofloxacine (Cipro^{md})

1. Contre-indications à la prise de ciprofloxacine

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| a) Grossesse | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| b) Allaitement | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| c) Myasthénie grave | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| d) Âge : moins de 16 ans | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| e) Allergie ou hypersensibilité à la ciprofloxacine ou à d'autres quinolones ^{(Ciprofloxacine
(Cipro), Norfloxacine (Noroxin), Ofloxacine (Floxin), Levofloxacine (Levaquin), Moxifloxacine (Avelox))} | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| f) Prise d'anticoagulant oral (Warfarine/Coumadin) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| g) Sportif de haut niveau | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

2. Après le questionnaire, la prise de ciprofloxacine est-elle toujours indiquée?

Oui Non

Si non, évaluer les indications à la prise d'azithromycine

Azithromycine (Zithromax^{md})

1. Contre-indications à la prise de l'azithromycine

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| a) Grossesse | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| b) Allaitement | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| c) Âge : moins de 16 ans | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| d) Allergie ou hypersensibilité à l'azithromycine ou à d'autres macrolides
(Azithromycine (Zithromax), Clarithromycine (Biaxin), Erythromycine (Erythromid E-Mycine Ilson EES,
Télithromycine (Ketek)) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| e) Prise d'anticoagulant oral (Warfarine/Coumadin) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

2. Après le questionnaire, la prise de l'azithromycine est-elle toujours indiquée?

Oui Non

Si non, raison : _____

Référé à : _____

Validation de l'information : le client comprend les conseils et les met en pratique.

Signature de l'infirmière : _____

Date : ____/____/____



Diarrhée des voyageurs Maintien de l'hydratation

La diarrhée des voyageurs est habituellement causée par des bactéries, des virus ou des parasites. Elle peut survenir à n'importe quel moment pendant le voyage et même après le retour.

Que faire?

1. Se réhydrater avec la solution de réhydratation, commerciale (gastrolyte, électrolyte) ou recette maison, après chaque selle liquide.
 - 1 litre (32 oz) d'eau naturelle (non minérale), embouteillée ou stérilisée.
 - 5 ml (1 cuil. à thé) de sel de table.
 - 40 ml (8 cuil. à thé) de sucre.
 - jus de citron ou d'une orange (facultatif).

Quantités : après chaque selle liquide

 - Adultes : 400 ml (13 oz).
 - Enfants : 200 ml (7 oz).
2. Manger des aliments riches en glucides (riz, lentilles, pâtes, pommes de terre).
3. Manger de façon graduelle.

Quoi éviter?

1. De boire du thé, du café, de l'alcool ou des boissons gazeuses.
2. De se réhydrater avec des bouillons ou des jus.
3. De prendre des médicaments antidiarrhéiques lorsqu'il y a de la fièvre ou présence de sang dans les selles.
4. De prendre des médicaments antidiarrhéiques de façon prolongée.
5. De prendre des produits laitiers.
6. De prendre des légumes et les fruits au tout début.

Dans le moindre doute, le plus important est de demander un avis médical.

Référence : « *Partir en santé... Revenir enchanté!* » Auteure Anne Bruneau, Guide d'intervention santé-voyage – Cité par le Centre de médecine du voyage du Québec.

Diarrhée des voyageurs
Approche par étapes

Étape 1

Réhydratation avec recette ou autre préparation
(Ex. : gastrolyte)

Étape 2

SI plus de 4 selles liquides par jour
OU diarrhée depuis plus de 12-24 heures

**Diarrhée avec fièvre ou
sang dans les selles**

Imodium (Iopéramide) ou Pepto-Bismol
***Demander à votre pharmacien lequel est le plus
approprié***
Suivre la posologie indiquée

Allez à l'étape 3

**** N. B. Imodium est contre-indiqué si votre diarrhée est accompagnée de fièvre ou de sang dans les selles. Pepto-Bismol est contre-indiqué si vous êtes allergique à l'aspirine.

Étape 3

SI plus de 8 selles liquides par jour
OU diarrhée depuis plus de 48 heures

Il est possible que vous ayez une diarrhée infectieuse nécessitant un traitement avec antibiotiques.
Prendre ciprofloxacine (Cipro) ou azithromycine (Zithromax) pour 3 jours selon votre ordonnance.

**** N. B. Précaution avec Azithromycine et Ciprofloxacine :
Peut diminuer l'effet des contraceptifs oraux.
Peut rendre votre peau plus sensible au soleil.
Peut être moins efficace si pris avec produits laitiers ou antiacide.
Contre-indiqué chez les femmes enceintes et enfants de moins de 16 ans.



AUTOTRAITEMENT POUR LA DIARRHÉE DU VOYAGEUR

Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective/OC-SAP-02

Date : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

Date prévue de séjour : _____

Destination : _____

J'ai procédé à l'évaluation de la personne ci-haut mentionnée et cette dernière est une candidate à la prise d'autotraitement contre la diarrhée du voyageur si nécessaire. Aucune des contre-indications énoncées dans l'ordonnance collective n'est présente. Cette personne a reçu l'enseignement relatif à l'utilisation de la médication pour traiter la diarrhée du voyageur si nécessaire, tel qu'indiqué ci-dessous.

- Ciprofloxacine (Cipro XL^{md}) 1000 mg (nombre de comprimés : 3)
Prendre un comprimé une fois par jour pour 1 à 3 jours si diarrhée importante, 3 jours si diarrhée accompagnée de fièvre ou de sang dans les selles. Le voyageur peut cesser avant la fin des 3 jours si les symptômes disparaissent plus rapidement.
Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Azithromycine (Zithromax^{md}) 250 mg (nombre de comprimés : 6)
Prendre 2 comprimés une fois par jour pour 1 à 3 jours si diarrhée importante, 3 jours si diarrhée accompagnée de fièvre ou de sang dans les selles. Le voyageur peut cesser avant la fin des 3 jours si les symptômes disparaissent plus rapidement.
Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

No de permis de l'OIIQ : _____

Téléphone : _____

Nom du médecin répondant : _____

No permis _____

Téléphone : _____

Boîte vocale : _____

Si transmission par télécopieur : _____

Date : _____

Certification du prescripteur

Je certifie que :

- Cette ordonnance est une ordonnance originale
- L'original ne sera pas réutilisé
- La pharmacie suivante est le seul destinataire : _____
- Numéro de télécopieur de la pharmacie : _____

Pour consulter la version complète de l'ordonnance collective, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : <http://www.lesommetavotreportee.qc.ca>, section médecins/pharmacie et cliquez sur l'onglet *Ordonnance collective pharmaciens communautaires*.